

MÉMOIRE

Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

Déposé le 14 août 2025
dans le cadre de la Consultation
publique du ministère de
l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration

Adopté à la séance du conseil
de la Communauté maritime du
12 août 2025



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Table des matières

03	Mot du maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des îles
05	Sommaire exécutif
07	Expertise développée en immigration
10	Portrait du territoire
13	Défis rencontrés
14	Témoignages
17	Recommandations
19	Conclusion
21	Bibliographie
23	Annexes
	Décret sur l'insularité
	Lettres d'appui

Mot du maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles



Monsieur Antonin Valiquette

Depuis la présentation de notre premier mémoire en 2023, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déployé des efforts constants pour structurer un accueil adapté aux réalités de notre territoire et aux besoins des personnes immigrantes. Ce nouveau mémoire s'inscrit dans la continuité de cette mobilisation, dans un contexte où les enjeux démographiques et économiques de l'archipel exigent des solutions durables, concertées et sensibles à notre statut insulaire.

La baisse récente du nombre d'habitants, combinée à un vieillissement rapide de la population, met en lumière l'urgence d'agir collectivement pour préserver la vitalité de notre milieu. L'immigration n'est pas qu'une réponse aux besoins de main-d'œuvre : c'est un levier fondamental pour assurer le dynamisme social, économique et culturel de notre communauté.

Depuis 2022, c'est plus d'une centaine de personnes issues de l'immigration qui ont été accueillies aux îles. Pour notre région, c'est un impact positif et significatif. Accueillir, c'est offrir des conditions de vie favorables. Intégrer, c'est créer du sens, de la réciprocité et un véritable sentiment d'appartenance. Aux Îles-de-la-Madeleine, c'est tout un tissu humain qui s'active en ce sens : citoyens, organismes, entreprises et nouveaux arrivants. L'inclusion ne peut réussir sans ce maillage quotidien, cette volonté partagée d'apprendre les uns des autres et de cohabiter harmonieusement. C'est dans cette mobilisation collective que réside notre plus grande force.

Pour soutenir et poursuivre cet élan, et pour transformer l'accueil en enracinement durable, nous formulons dans ce mémoire trois recommandations principales :

- Renforcer la régionalisation de l'immigration,
- Harmoniser les politiques et programmes migratoires,
- Assurer la continuité des services d'intégration.

Ces propositions sont现实istes, alignées aux plus récentes priorités gouvernementales, et fondées sur notre expérience terrain. Elles visent à mieux outiller notre communauté pour faire de l'inclusion un projet de société à échelle humaine.

Comme le reconnaît le décret sur l'insularité, nos défis sont spécifiques. Mais notre capacité d'adaptation, notre sens de la communauté et notre histoire commune nous donnent les moyens d'y répondre avec humanité et ambition.

En tant que président de la Communauté maritime, je réitère notre engagement à poursuivre notre collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, afin de faire de l'immigration un pilier du développement durable de notre région. Ce mémoire reflète notre volonté d'agir, ensemble, pour un avenir plus inclusif et plus humain.



Antonin Valiquette

Sommaire exécutif

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine soumet ce mémoire à titre de porte-parole des citoyens, des organismes et des entreprises présents sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine. Rassemblant la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité de Grosse-Île, la Communauté maritime assume le même rôle et possède les mêmes responsabilités qu'une municipalité régionale de comté (MRC). En 2023, un premier mémoire fut présenté dans le cadre de la planification plurianuelle de l'immigration 2023-2027. La venue de citoyens issus de l'immigration sur le territoire de l'archipel étant un phénomène pouvant être qualifié d'assez récent, ce mémoire présentait un portrait global ambitieux du contexte migratoire propre à l'archipel. Ce document-ci, plus concis, constitue une continuité de ce précédent travail et est le produit d'une excellente collaboration avec le réseau des partenaires en immigration des Îles¹ (RPII).

¹ Le RPII est constitué de 20 organisations qui se rencontrent annuellement. Son comité directeur est composé de 6 membres qui tiennent des rencontres mensuelles dans le but d'assurer une gestion durable de l'immigration aux Îles-de-la-Madeleine.

² L'âge moyen y est en effet le plus élevé au Québec (48,8 ans).

En 2024, le nombre d'habitants total de l'archipel a subi une première baisse en huit ans (Institut de la statistique du Québec [ISQ], 2025). La région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine compte également la plus importante part de citoyens âgés de 65 ans et plus et la plus faible proportion de jeunes de moins de 20 ans de tout le territoire québécois² (ISQ, 2023). C'est dans ce contexte démographique, territorial et culturel unique au Québec que le décret numéro 354-2016 (Gouvernement du Québec, 2016) reconnaît le statut particulier lié au caractère insulaire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine. Dans cette perspective régionale et insulaire, trois recommandations sont proposées afin de poursuivre les objectifs de croissance et renverser cette tendance démographique :

- 1** La régionalisation de l'immigration
- 2** L'harmonisation des politiques et programmes migratoires
- 3** La continuité des services d'intégration au sein de l'archipel

Ces recommandations se veulent constructives et alignées aux grandes orientations du cahier de consultation publique soumises au mois de juin 2025.

Introduction

³ Par exemple, la première entreprise ayant eu recours au programme des travailleurs étrangers temporaires et saisonniers est une usine de transformation de produits issus de la mer, avec l'embauche de 30 travailleurs en 2017 (Maxime Thibault-Leblanc, 2021).

⁴ Comme le mentionne l'expression populaire, la démographie explique deux-tiers de n'importe quoi (K. Foot, 1999)

La venue d'immigrants issus de politiques migratoires contemporaines constitue un phénomène assez récent sur le territoire madelinien³. Toutefois, ces mouvements de population orientent le développement de l'archipel depuis plus de 400 ans⁴. En effet, dès le 16^e siècle, Bretons, Basques, Anglais et Micmacs se côtoient et fréquentent ces îles riches en ressources halieutiques. Ce n'est qu'au milieu du 18^e siècle, où nombre d'Acadiens se réfugient sur le territoire, qu'il est possible d'observer une réelle colonisation permanente de l'archipel (Lachapelle, 1970). Depuis le début de ce peuplement, les Madelinots ont une relation peu commune avec le territoire; on y décrit effectivement ses habitants comme « pauvres sans paupérisme et indépendants sans orgueil » (Fortin & Laroque, 2003). En effet, en juin 1961, le district des Îles-de-la-Madeleine occupe le dernier rang des 239 régions de recensement du pays en ce qui concerne le revenu d'emploi moyen (*ibid*). Pratiquant une autosuffisance alimentaire, isolés pendant les hivers rigoureux, les Madelinots ont développé au cours des derniers siècles *une culture et une identité profondément madelinienne et acadienne*.

Quelques années suivant le tournant du millénaire, constatant une pénurie de main-d'œuvre grandissante, différents regroupements de gens d'affaires ont commencé à procéder à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires (TET). Selon eux en dépend la survie des usines de transformation de poissons et par le fait même du secteur névralgique de l'archipel que constitue la pêche. On dénombre aujourd'hui plus de 200 travailleurs étrangers temporaires saisonniers présents sur le territoire, cette ressource humaine étant devenue essentielle dans plusieurs secteurs de l'économie. Les Îles-de-la-Madeleine n'échappent donc pas à la tendance globale observée sur le continent au sujet de la dépendance d'industries pour ce type de main-d'œuvre.

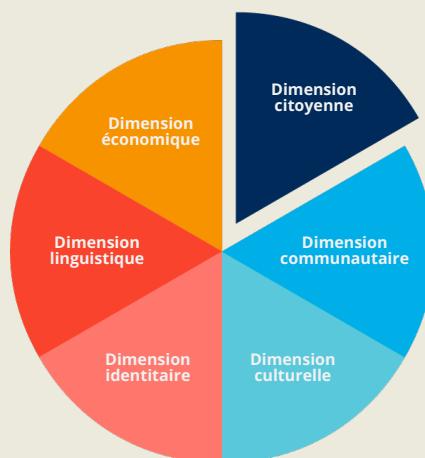
Selon le recensement de Statistique Canada, 15 % de la population du Québec était née à l'extérieur du pays en 2021, contre 23 % au Canada. Au même moment, aux Îles-de-la-Madeleine, seulement 0,8 % de la population de l'archipel était née à l'étranger (Gouvernement du Canada, 2022). Bien que cette statistique soit grandement inférieure au reste

du pays, ce recours grandissant aux programmes migratoires façonne tout de même le paysage culturel madelinien. En effet, la venue de ces résidents crée de nouvelles relations de sociabilité entre Madelinots et travailleurs étrangers (Thibault-Leblanc, 2021) qui sont essentielles à une intégration réussie. Ces relations sont en effet primordiales tant pour la compréhension d'une culture madelinienne et acadienne propre au territoire que pour l'acquisition, par les travailleurs migrants, des habiletés, des connaissances et du soutien nécessaires à la défense de leurs droits (Basok, 2004).

En 2022, une structure d'accueil s'est développée aux Îles-de-la-Madeleine afin d'atteindre ces objectifs.

Expertise développée en immigration

Élaborée en 2015, la *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective* du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) utilise six dimensions (citoyenne, communautaire, culturelle, identitaire, linguistique, économique) pour évaluer et accompagner l'intégration des personnes immigrantes dans la société québécoise (Laur, 2025).



⁵ Crée en 2018, la stratégie d'attraction vise à attirer 100 nouveaux résidents-travailleurs par année sur le territoire. Le MIFI offre un soutien financier à la municipalité pour ce programme depuis 2022.

⁶ Il est possible de visionner un résumé de cette mission de recrutement ici : [La diversité, c'est grandir - YouTube](#). Cette mission visait entre autres l'embauche d'éducatrices en CPE.

Ces six dimensions accompagnent depuis 2022 les ressources dédiées à la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime⁵. En effet, l'obtention par la municipalité du Programme d'appui aux collectivités (PAC) a permis de structurer les mécanismes d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire. L'année 2023 a vu la première participation d'employeurs madelinots aux Journées Québec, ceux-ci ayant participé à une mission de recrutement en Tunisie⁶.



⁷ Le programme de soutien aux travailleurs migrants (PSTM) est un programme administré par le gouvernement fédéral.

⁸ Il est également possible de visionner une courte capsule de l'arrivée d'Iheb et Mariem ici : [Portrait Iheb et Mariem](#).

Par la suite, une première rencontre annuelle du réseau des partenaires en immigration des îles s'est tenue en 2024, résultat de l'effort de concertation et de mobilisation d'une vingtaine de partenaires du milieu. Au cours de la même année, le Carrefour jeunesse-emploi des îles (CJE) a obtenu le soutien financier du MIFI pour le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI). Enfin, 2025 a vu naître l'ouverture du centre de passation du test de connaissance de français au Cégep de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine et la reprise du Programme de soutien aux travailleurs migrants (PSTM) d'Immigrant Québec⁷ par le Council for Anglophone Magdalen Islanders (CAMI). En bref, une structure globale d'accueil et d'intégration s'est développée aux îles-de-la-Madeleine au cours des trois dernières années seulement. Ces importantes nouvelles ressources ont permis d'accueillir et d'intégrer à notre riche communauté plus de 107 personnes immigrantes depuis 2022⁸.



Iheb Chaabane



Mariem Ayadi

De nombreuses activités mensuelles sont ainsi organisées par ces employées ainsi que par les membres du RPII : atelier découverte de cirque social, atelier d'information sur les services bancaires, atelier d'information sur les impôts, matchs de soccer interculturels, souper soulignant le ramadan, potluck interculturel, fête d'accueil des nouveaux arrivants, sortie muséale et visite de l'Est des Îles, etc. L'élaboration d'une politique du vivre-ensemble⁹, le lancement d'un programme de jumelage interculturel, la conception et la distribution d'un guide de bonnes pratiques pour les employeurs et d'une trousse d'accueil pour les personnes immigrantes, la sensibilisation et la préparation du milieu insulaire à l'arrivée de ces nouveaux citoyens sont d'autres exemples de mesures mises de l'avant. Ces boucles de services visent bien entendu à favoriser l'accueil, l'intégration et l'établissement durables de ces personnes aux Îles-de-la-Madeleine. D'ailleurs, le CJE a reçu des témoignages touchants d'individus bénéficiant de ces services qui utilisent la métaphore du « phare qui oriente les navigateurs » pour exprimer leur gratitude envers les services offerts via le PASI.

⁹ Cette initiative de la municipalité est en cours d'élaboration.

Portrait du territoire

« Dans l'histoire des îles, l'interdépendance entre économie et démographie est marquante. Une situation économique difficile a souvent donné lieu à la migration de nombreuses familles vers l'extérieur » (Aucoin, 2021).

De 1824 à 1966, la population des Îles-de-la-Madeleine s'accroît à un taux annuel de 1,9 %, augmentant ainsi de 840 à 13 213 le nombre d'habitants vivant sur le territoire (Lachapelle, 1970). Cet accroissement est freiné de moitié par la grande quantité d'émigrants qui quittent les îles-de-la-Madeleine, mouvement qui s'est accru à partir de 1931. Historiquement, un taux de fécondité bien plus élevé au sein de l'archipel¹⁰ que sur le continent a pu permettre l'augmentation du nombre de citoyens madelinots. Toutefois, dès 1953, on constate une réduction graduelle de cette fécondité, menant aux tendances démographiques constatées de nos jours. Par conséquent, comme il fut décrit en introduction, au cours des vingt dernières années, le nombre de décès fut supérieur au nombre de naissances aux îles-de-la-Madeleine. En guise d'exemple, on compte en moyenne 85 naissances et 121 décès sur le territoire annuellement (Ministère des Affaires municipales du Québec, 2017). En ce qui concerne le solde migratoire¹¹, il fut de 49 nouveaux habitants en 2023-2024 (Gouvernement du Québec, s. d.). Ce solde positif ne fut toutefois pas assez élevé pour renverser la courbe démographique. Conforme à la tendance actuelle observée, le territoire a subi une diminution de 21 personnes habitant sur l'archipel en 2024 (ISQ, 2025).

De plus, il est pertinent de noter que l'âge moyen des travailleurs au sein d'usines de transformation de poisson est supérieur à 60 ans. Par le fait même, selon les projections de l'ISQ, il y aurait aux îles-de-la-Madeleine 104 personnes âgées de plus de 65 ans à charge, par 100 travailleurs, alors qu'il n'y aurait au Québec que 49 personnes âgées de plus de 65 ans à charge par 100 travailleurs en 2041 (Aucoin, 2021).

¹⁰ En guise d'exemple, le taux de fécondité aux îles-de-la-Madeleine était de 61 % plus élevé que sur le continent en 1961.

¹¹ Le solde migratoire est la différence entre le nombre d'immigrants et le nombre d'émigrants sur une période donnée.

Situé au cœur même du golfe du Saint-Laurent, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est unique, autant pour son isolement que pour sa vitalité culturelle et patrimoniale (Arseneau Bussières et Chevrier, 2007). Depuis le tout début de la colonisation de ce territoire, il existe une cohabitation entre citoyens anglophones et francophones. Les deux communautés anglophones se trouvent à Grosse-Île et à l'Île-d'Entrée, où la pêche a longtemps constitué le pilier de l'économie locale. Les résidents anglophones possèdent des défis semblables à ceux évoqués ci-dessous, tout en étant accentués par un contexte de minorité linguistique (*ibid*).

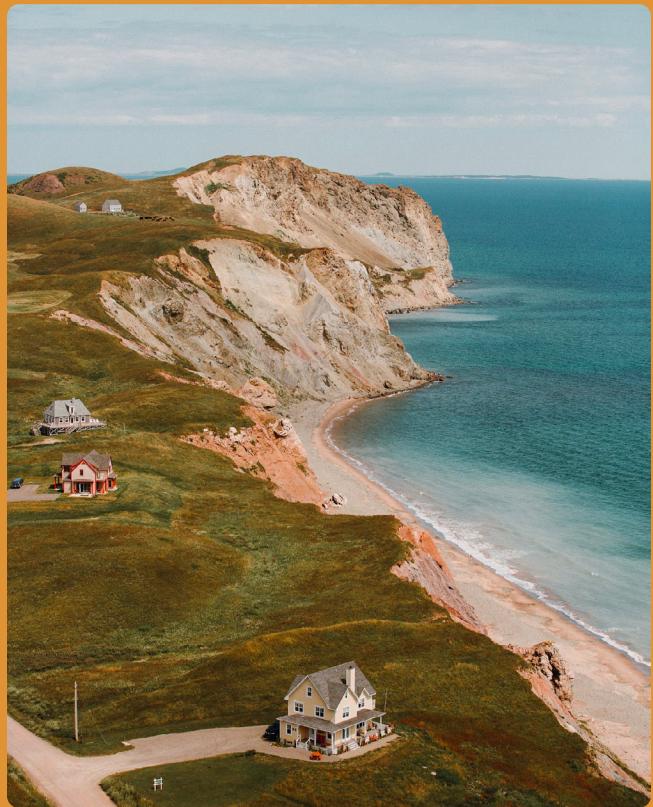


Photo : îles-de-la-Madeleine

Cette stagnation démographique, accompagnée d'un contexte insulaire unique dans la province, occasionne de nombreux défis pour les nouveaux arrivants souhaitant s'établir sur le territoire. En premier lieu, le Centre de services scolaire des Îles estime qu'environ 40 % des élèves inscrits à la maternelle 4 ans n'ont pas fréquenté de services de garde reconnus avant leur entrée à l'école (Larose, 2024). Ce constat a des impacts importants pour le développement de ces enfants, mais aussi pour l'intégration au marché du travail des parents immigrants qui n'ont pas les mêmes réseaux de familles et d'amis pour les épauler dans cette transition. La municipalité a reçu de nombreux témoignages de familles qui ont dû quitter l'archipel en raison de ce manque de places en milieu de garde. Également, selon une étude abondamment citée d'Alima (anciennement connu sous le nom de *Dispensaire diététique de Montréal*), le panier d'épicerie coûte en moyenne 16 % plus cher aux Îles-de-la-Madeleine qu'à Montréal (Radio-Canada, 2016). En ce qui concerne le taux d'inoccupation de logement, il s'établit à 0,4 %¹² (Pesant-Bellemare, 2023). Accompagnés de frais élevés de transport de marchandises et de

¹² Le seuil d'équilibre normatif considéré par la SCHL est d'environ 3 % ; un taux bien inférieur traduit un marché ultra-tendu favorisant les propriétaires. En guise de comparaison, ce taux était de 1,8 % en 2024 pour l'ensemble de la province de Québec (Goulet, 2024).



Photos : îles-de-la-Madeleine

gestion des déchets, ces facteurs contribuent à l'augmentation du coût de la vie aux îles-de-la-Madeleine et par le fait même à la pleine participation de ces nouveaux arrivants à la vie en communauté.

Il est enfin pertinent de mentionner la présence d'un service de transport en commun sur le territoire. Les enjeux entourant la disponibilité de ce service sont toutefois perçus comme une difficulté supplémentaire à l'intégration des nouveaux arrivants, qui, parfois, ne possèdent pas de permis de conduire. Les ressources du PASI sont par conséquent primordiales pour accompagner ces personnes à d'importants rendez-vous, en guise d'exemple.

Défis rencontrés

¹³ La Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine est consciente que ces éléments administratifs ne relèvent pas exclusivement des compétences du Gouvernement du Québec. Il est toutefois important de les aborder afin de fournir un point de vue global de la situation migratoire de l'archipel.

Les contextes politique et administratif¹³ ne sont actuellement pas favorables à l'intégration et à l'établissement permanent de nouveaux arrivants sur le territoire. Voici quelques contraintes observées dernièrement :

- Les TET saisonniers sont considérés comme occupant un emploi temporaire, discontinu et souvent peu qualifié, donc non admissible actuellement aux programmes principaux de résidence permanente.
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a modifié l'admissibilité au permis de travail ouvert (PTO) pour les membres de la famille des étudiants étrangers et des travailleurs étrangers (Gouvernement du Canada, 2025). En effet, depuis le 21 janvier 2025, plusieurs futurs citoyens des îles-de-la-Madeleine ne peuvent plus espérer venir s'établir et participer à l'économie de l'archipel accompagnés de leur famille.
- Il y a eu fermeture du bureau d'aide juridique de Québec qui traite des demandes d'immigrants vulnérables pour tout l'Est du Québec, dont les îles-de-la-Madeleine (Soleil, 2025).
- L'immigration par réunification familiale ne sera plus possible au Québec jusqu'en juin 2026 pour un époux, un conjoint, un partenaire conjugal ou un enfant à charge de 18 ans et plus (Carabin, 2025).
- La durée maximale d'emploi pour les travailleurs embauchés dans le cadre du volet des postes à bas salaire du PTET sera réduite pour la faire passer de 2 ans à 1 an (Lee et al., 2024).
- Il est grandement recommandé par le MIFI de renouveler les autorisations 6 mois avant l'expiration du permis de travail

étant donné les délais administratifs. Par conséquent, seulement 6 mois après s'être établi aux Îles-de-la-Madeleine, un travailleur devra décider s'il renouvelle ou pas son permis de travail (Gouvernement du Québec, s. d.).

Témoignages

Ces éléments ont des impacts réels sur le portrait démographique et économique des Îles-de-la-Madeleine ainsi que sur la qualité de vie des futurs résidents. Voici un témoignage de Martin Cummings, employé de la pharmacie Jean Coutu à ce sujet.

Martin Cummings

En 2023, la municipalité m'a approché pour effectuer une mission de recrutement en Tunisie. En effet, Jean Coutu est un important employeur aux Îles-de-la-Madeleine et comme toutes les entreprises de la région, nous avons de réels enjeux de main-d'œuvre. Je me suis donc envolé vers la Tunisie avec mes collègues des îles dans l'espoir de recruter 2 cosméticiennes et évaluer la possibilité d'engager d'autres employées. Arrivé sur place, j'ai été agréablement surpris de constater l'énorme bassin de candidatures potentielles. En effet, plus de 2000 personnes ont mis à notre disposition leur curriculum vitae. J'ai passé 2 journées à effectuer plus de 50 entrevues sur place. Étant emballé par la qualité de ces candidatures, j'ai donc signé 7 contrats pour parfaire les besoins de l'entreprise en techniciennes de laboratoire et cosméticiennes. Il coûte environ 5000 \$ par nouvelle recrue en démarches juridiques et administratives avant leur arrivée. Ces démarches administratives longues et coûteuses ont fait en sorte qu'entre-temps deux personnes se sont désistées. Également, la durée des permis des TET est passée de 3 ans à 1 an seulement, et il n'est plus possible d'obtenir de permis ouvert pour les membres de leur famille. Les 5 personnes restantes recrutées sont par conséquent très inquiètes à l'idée de venir travailler aux Îles-de-la-Madeleine, sans leur famille, pour seulement une année. Il est bien entendu possible de renouveler ces permis de travail, sans toutefois savoir si la demande sera acceptée, et ce, 6 mois seulement après leur



entrée sur le territoire. Depuis deux ans, nous avons investi plusieurs centaines de milliers de dollars pour construire une garderie et loger ces nouvelles familles. Malheureusement en date du 26 juillet, près de deux ans après la tenue de la mission de recrutement, aucune d'entre elles n'est présente chez Jean Coutu. Nous avons très hâte de les accueillir sur l'archipel cet automne, avec la peur qu'elles doivent repartir quelque 12 mois plus tard..

Romain Watelet

« Originaire de Reims, une grande ville en France, j'ai terminé mon Master en éducation en 2022. Durant cette dernière année d'études, on m'a proposé de venir enseigner aux îles... Pour être honnête, je ne savais absolument pas où elles se trouvaient ! Ce qui m'a poussé à venir ici, c'est le côté aventurier du territoire. Je voulais quelque chose de différent, et je ne me suis pas trompé avec les îles ! »

Il souligne l'importance de l'esprit de communauté et de la liberté d'action qu'il ressent dans son travail. L'implication humaine dé passe, selon lui, le simple cadre scolaire.

« Tu as vraiment l'impression d'être impliqué dans la communauté, pas seulement dans un système scolaire. La proximité avec les élèves, les collègues, les parents... c'est très différent de ce qu'on retrouve dans les grandes villes. »

Awatef El Harrabi

« On a choisi les îles pour la tranquillité, la sécurité... et pour être près de la mer. Mon mari, étant marin, c'était important pour lui aussi. »

Originaire de la Tunisie, Awatef et sa famille sont arrivés aux îles dans le cadre d'une mission de recrutement. Leurs motivations allaient bien au-delà de l'emploi : c'était un véritable projet de vie.

« En Tunisie, il y a beaucoup de pollution. On voulait offrir à nos enfants un avenir meilleur, dans un endroit paisible, avec un bon système d'éducation. »

Le déracinement n'est pas sans défis, notamment la distance



avec les proches restés au pays. Mais elle souligne l'importance des technologies pour garder le lien : « *Ma famille me manque, mais on peut leur parler tous les jours. On reste proches, même à distance.* »

Son témoignage illustre bien comment un projet d'immigration peut s'enraciner dans des valeurs profondes : la paix, la stabilité, le bien-être des enfants.

Iheb et Mariem Chaabane

« On est arrivés il y a presque trois ans, avec nos deux enfants. Le troisième est né ici. »

Originaires de Gabès, en Tunisie, Iheb et sa conjointe Mariem ont été parmi les tout premiers résidents accueillis dans le cadre de la nouvelle structure d'accueil mise en place aux îles. Leur arrivée a coïncidé avec un fort contraste : quitter la chaleur désertique pour une tempête automnale en guise de bienvenue.

« Le changement a été immense : le climat, la culture, tout était différent. Mais on a été bien accompagnés. »

Grâce à la mobilisation de plusieurs acteurs — municipalité, employeurs, partenaires locaux et citoyens — leur intégration s'est faite progressivement, mais solidement. Leurs enfants sont aujourd'hui scolarisés ici, et toute la famille s'est enracinée dans la communauté.

« Aujourd'hui, on essaie d'aider les nouveaux arrivants comme nous, de leur expliquer, de les rassurer. »



Avec le temps, Iheb et Mariem sont devenus de vrais ambassadeurs auprès des personnes nouvellement arrivées, partageant leur expérience pour encourager l'intégration des autres. Leur parcours illustre pleinement ce que l'on cherche à bâtir : des projets de vie durables, et une communauté accueillante et engagée.

Recommandations

La Communauté maritime soumet ces recommandations alignées au cahier de consultation déposé le 5 juin dernier. Au sein de la législation actuelle, l'immigration constitue bien entendu une compétence partagée. Bien que quelques éléments soulignés ci-dessous ne sont pas de compétence provinciale exclusive, nous jugeons pertinent de les inclure dans ce mémoire.

1 Régionalisation de l'immigration

Le paragraphe 10.9 du cahier de consultation publique mentionne que « *la régionalisation de l'immigration permet d'assurer un établissement durable et une intégration réussie en français de personnes immigrantes sur tout le territoire québécois* ». La communauté maritime est en parfait accord avec ces propos. La proportion de personnes habitant l'archipel n'étant pas nées avec la citoyenneté canadienne est de près de 14 % inférieure au reste du Québec. Les Îles-de-la-Madeleine possèdent la capacité d'accueil et le besoin démographique pour intégrer à sa population ces nouveaux travailleurs. D'ailleurs, les immigrants qui choisissent le territoire y retrouvent sécurité, calme et zénitude, des éléments ne qualifiant pas nécessairement les grands centres urbains. Toutefois, le resserrement récent des critères pour le parrainage, l'immigration familiale et la durée des permis de travail sont autant d'obstacles à une régionalisation durable de l'immigration. Ces mesures ne facilitent pas l'accès à la résidence permanente et aux six dimensions mises de l'avant par le MIFI (citoyenne, communautaire, culturelle, identitaire, linguistique, économique). Il est espéré que le gouvernement québécois facilitera l'accès à la résidence permanente pour les personnes ayant décidé de s'établir en région éloignée et qui y travaillent actuellement. La communauté maritime espère pouvoir collaborer avec le MIFI en ce sens en tant que partenaire crédible dans l'atteinte de ces objectifs de réduction de la proportion de personnes immigrantes choisissant de s'établir dans les grands centres urbains québécois.

2 Harmonisation des politiques et programmes migratoires

Un nouveau programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson a été annoncé dans le budget 2022 et consiste en la création d'un nouveau permis de travail lié à un secteur spécifique, permettant aux travailleurs de changer d'emploi sans demander une nouvelle autorisation (Canada, 2024). Simultanément, il est également proposé que les employeurs reçoivent des évaluations de l'impact sur le marché du travail (EIMT) renouvelables, qui peuvent être utilisés pour soutenir le travail saisonnier récurrent sur une période de deux ans, ainsi que la possibilité de renouveler les postes au cours d'une période de validité de deux ans. Toutefois, selon les écrits du gouvernement canadien, au Québec, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est administré conjointement avec le MIFI. La cogestion du programme pourrait donc « entraîner des différences quant aux exigences et échéanciers, qui seront spécifiques aux postes situés au Québec. »

Dans ces récentes propositions, la Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine a demandé de faire l'objet d'un projet pilote. En effet, ce projet pilote territorial aurait permis aux travailleurs migrants d'être embauchés par différents employeurs sur le territoire, selon certaines conditions. Ceci serait rendu possible grâce aux particularités géographiques et à la pénurie de main-d'œuvre présente dans tous les secteurs de l'économie madelinienne. Ce permis de travail « territorial » permettrait aux TET de travailler pour des entreprises agricoles et touristiques durant la période creuse de la saison des pêches¹⁴. D'ailleurs, selon le cahier de consultation, *le programme des travailleurs étrangers temporaires est un excellent programme pour favoriser la régionalisation de l'immigration*. Le programme de main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture et la transformation du poisson est donc considéré comme un pas dans la bonne direction. La communauté maritime souhaite que le gouvernement québécois modifie sa réglementation afin de s'harmoniser avec ce nouveau programme.

Cette proposition est également conforme aux objectifs de l'administration provinciale de diminuer le nombre d'immigrants non permanents sur le territoire. En effet, cette flexibilité accrue permettra de réduire l'émission de nouveaux permis de travail.

¹⁴ Par exemple, la saison de la pêche s'est terminée cette année le 5 juillet.

3 Continuité au sein des services d'intégration

Le paragraphe 10.10 du cahier de consultation mentionne un objectif clair de coordination gouvernementale des services d'accueil des personnes immigrantes. Selon ce cahier, *ces services permettent de favoriser l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes*. La Communauté maritime appuie ces objectifs et espère que les précieuses ressources accordées pour le PAC, le PASI et les services en emploi seront renouvelées par le gouvernement. D'ailleurs, ce dernier programme fut aboli le 1^{er} février 2025 pour les travailleurs étrangers temporaires et les époux et conjoints de fait rattachés à un permis principal. Il est enfin pertinent de mentionner que la mission de recrutement en Tunisie a permis d'offrir plus de 13 nouvelles places dans les centres de la petite enfance de l'archipel.

Comme il est étayé au sein de ce mémoire, le territoire des Îles-de-la-Madeleine a la capacité et le besoin démographique d'accueillir plus d'habitants. Toutefois, les enjeux propres à l'archipel (isolement, coût de la vie, besoin en logement, places en service de garde) ont pour conséquence qu'il est essentiel de fournir des ressources de qualité afin de bien intégrer ces nouveaux arrivants aux particularités madelinianes et acadiennes (Whalen, 2023).

Conclusion

Il est proposé par l'administration provinciale de réduire le nombre de travailleurs non permanents sur le territoire québécois, en ciblant particulièrement les grands centres urbains. L'administration provinciale désire également orienter une partie des nouveaux immigrants dans les régions québécoises ayant une plus grande capacité de francisation et d'accueil personnalisé. Les trois recommandations présentées dans ce mémoire — régionalisation de l'immigration, harmonisation des politiques et programmes migratoires, continuité des services d'intégration au sein de l'archipel — sont alignées à ces orientations gouvernementales. En effet, nous croyons à terme qu'elles permettront d'assurer

une plus grande productivité et flexibilité des travailleurs étrangers temporaires et par le fait même de faire diminuer leur nombre, tout en assumant un accueil et une intégration entière à la communauté d'accueil.

L'immigration est un continuum qui pourrait être qualifié de logique dans le cours de l'histoire madelinienne. C'est une histoire de récolteurs de ressources, de réfugiés acadiens et d'émigration. La nouvelle réalité démographique du 21^e siècle force les Madelinots à s'adapter et à avoir recours aux programmes migratoires mis en place par les deux paliers de gouvernement. Ces mouvements de population axés sur la régionalisation s'imposent donc pour accueillir ces nouveaux résidents. La communauté maritime a la capacité d'accueil pour intégrer ces personnes à une culture proprement madelinienne et acadienne. Nous sommes également conscients des enjeux sociaux que peut causer la venue de résidents de façon mal planifiée et incontrôlée. Mise sur pied en 2022 à la suite d'une forte mobilisation des partenaires locaux, le milieu peut compter une structure d'accueil et d'intégration assez unique. L'implication collective de tous les secteurs dans cette démarche a fait une réelle différence et a permis à notre communauté d'évoluer positivement en très peu de temps. Ces efforts sont essentiels afin de conscientiser et d'accompagner tous les nouveaux arrivants au sein de ce territoire insulaire avec toutes ses caractéristiques culturelles et identitaires (statut particulier qui a d'ailleurs été reconnu par le décret numéro 354-2016). Toutefois des défis perdurent. En effet, les règles administratives actuelles ne facilitent pas une immigration durable sur le territoire.

Les Madelinots sont accueillants, curieux, et ils se sont constamment adaptés au cours des derniers siècles. Les prochaines années ne feront pas exception alors que s'amorcera une période où la venue de nouveaux arrivants sera essentielle au développement durable de la société madelinienne.

Bibliographie

Arseneau Bussières, Stéphanie, Chevrier, Hélène, « Profil socio-économique de la communauté anglophone des îles-de-la-Madeleine », *Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes*, mars 2007, consulté le 05/08/2025, URL https://www.uqar.ca/app/uploads/2024/04/2007_communauté_anglophone.pdf

Aucoin, Léonard, 2021, *Les îles-de-la-Madeleine 2010 - 2020 Regard croisé sur la démographie, l'économie et le social*, consulté le 05/08/2025, URL <https://leonardaucoin.com/wp-content/uploads/2021/05/Partie-1-La-de%CC%81mographie.pdf>

Basok, Tanya, « Post national citizenship, social exclusion and migrants rights: Mexican seasonal workers in Canada », *Citizenship Studies*, Vol. 8, 2010, 47-64, consulté le 05/08/2025, DOI <https://doi.org/10.1080/1362102042000178409>

C.Lee, Daniel, Bouffard, Elisabeth, Heinsohn-Spiropoulos, Stephanie, « Bulletin Immigration », *Fasken*, 17 septembre 2024, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.fasken.com/fr/knowledge/2024/09/how-major-shifts-in-immigration-policies-affect-your-business#overview>

Carabin, François, « L'immigration par réunification familiale pratiquement barrée au Québec jusqu'en juin 2026 », *Le Devoir*, 9 juillet 2025, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/899056/immigration-reunification-familiale-pratiquement-barree-quebec-ici-juin-2026>

Desmeules, Judith, « La fermeture d'un bureau d'aide juridique dénoncée », *Le Soleil*, 7 mars 2025, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.lesoleil.com/actualites/2025/03/07/la-fermeture-d-un-bureau-d'aide-juridique-denoncee-T4LEJLSAFZCHC5BGI6RMG47GM/>

Emploi et Développement social Canada, « Le ministre Boissonnault annonce de nouvelles mesures pour lutter contre la fraude dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada », *Communiqué de presse*, 2024, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2024/08/le-ministre-boissonnault-annonce-de-nouvelles-mesures-pour-lutter-contre-la-fraude-dans-le-cadre-du-programme-des-traveilleurs-étrangers-temporaire.html>

Goulet, David, « Un marché locatif moins serré, mais les loyers continuent d'augmenter rapidement », *Québec Habitation*, 17 décembre 2024, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.quebechabitation.ca/actualites/un-marché-locatif-moins-serré-mais-les-loyers-continuent-daugmenter-rapidement/>

Gouvernement du Canada, *Changements apportés aux permis de travail ouverts pour les membres de la famille des résidents temporaires*, 14 janvier 2025, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyenneté/nouvelles/avis/changements-apportés-permis-travail-ouverts-membres-famille-résidents-temporaires.html>

Gouvernement du Québec, *Décrets administratifs* 354-2016, 2016, consulté le 05/08/2025, URL <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000357658>

Gouvernement du Québec, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029, Cahier de consultation publique 2025*, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, consulté le 05/08/2025, URL <https://consultationpublique2025.quebec.ca/la-planification-de-limmigration-au-quebec-pour-la-periode-2026-2029-cahier-de-consultation>

Gouvernement du Québec, *Renouveler ses autorisations pour travailler temporairement au Québec*, 2023, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/traveilleurs-temporeaux/programme-traveilleurs-etrangers-temporeaux/renouveler-autorisations>

Institut de la statistique du Québec, *Estimations de la population des MRC*, Québec, 1 juillet 1996 à 2024, 16 janvier 2025, consulté le 05/08/2025, URL https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc#tri_pivot_1=0&tri_pivot_2=00

Institut de la statistique du Québec, *Solde migratoire et taux net de migration interne*, MRC du Québec classées par régions administratives, 2001-2002 à 2023-2024, 16 janvier 2025, consulté le 05/08/2025, URL https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/solde-migratoire-et-taux-net-de-migration-interne-mrc-du-quebec-classees-par-regions-administratives#tri_tertr=01

K. Foot, David, Entre le Boom et l'Écho 2000, *Les Éditions du Boréal*, 1999, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.editionsboreal.qc.ca/catalogue/livres/entre-boom-echo-2000-2486.html>

Lachapelle, Réjean, « Mouvements et composition de la population », *Recherches sociographiques*, Vol. 11, no. 3, 1970, p.255-288, consulté le 05/08/2025, DOI <https://doi.org/10.7202/055503ar>

Larocque, Paul, Fortin, Jean-Charles, *Histoire des îles-de-la-Madeleine*, *Presse de l'Université Laval*, 2003, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.pulaval.com/livres/histoire-des-iles-de-la-madeleine>

Larose, Isabelle, « À la maternelle sans jamais avoir eu de place en garderie », *Radio-Canada*, 29 août 2024, consulté le 05/08/2025, URL <https://ici.radio-canada.ca/info/long-format/2100181/a-la-maternelle-sans-jamais-avoir-eu-de-place-en-garderie>

Bibliographie

Laur, Elke, « STRATÉGIE DE MESURE DE LA PARTICIPATION des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective », *Gouvernement du Québec*, juin 2015, consulté le 05/08/2025, URL https://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/strategie_mesure_participation.pdf#:~:text=dimensions%20d%C3%A9mographique%2C%20linguistique%2C%20citoyenne%2C%20%C3%A9conomique%2C%20communautaire%2C%20identitaire,dimension%20a%20n%C3%A9anmoins%20%C3%A9t%C3%A9%C3%A9%20absorb%C3%A9e%20dans%20la

Communauté maritime des îles-de-la-Madeleine, *Mémoire, Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, 2023*, consulté le 05/08/2025, URL <https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2023/10/Memoire-de-la-Communaute-maritime-des-iles-de-la-Madeleine-Planification-pluriannuelle-de-limmigration-au-Quebec-pour-la-periode-2024-a-2027.pdf>

Thibault Leblanc, Maxime, Travailleurs migrants temporaires dans le secteur des pêches aux îles-de-la-madeleine : Récits de rencontres dans un contexte d'emploi « sous tension », *Université du Québec à Montréal*, 2021, consulté le 05/08/2025, URL <https://archipel.uqam.ca/15169/1/M17378.pdf>

Ministère des affaires municipales du Québec, *Fonds d'appui au rayonnement des régions*, 2017, consulté le 05/08/2025, URL https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_1/region_11_iles_cadre_application.pdf

Pesant-Bellemare, Philippe, « Logement : Un taux d'inoccupation toujours préoccupant aux îles », *CFIM*, 30 janvier 2023, consulté le 05/08/2025, URL <https://cfim.ca/marche-locatif-un-taux-dinoccupation-toujours-preoccupant-aux-iles/>

S.A., « L'insularité a un prix, surtout dans le panier d'épicerie », *Radio-Canada*, 20 octobre 2016, consulté le 05/08/2025, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809779/gaspesie-panier-epicerie-iles-madeleine-prix-ecart-montreal>

Statistique Canada, Série « Perspective géographique », *Recensement de la population de 2021*, 2021, consulté le 05/08/2025, URL <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/page.cfm?lang=F&topic=9&dguid=2021A00052401023>

Whalen, Guillaume, « Un plan d'action pour l'accueil des immigrants aux îles-de-la-Madeleine », *Radio-Canada*, 14 janvier 2024, consulté le 05/08/2025, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1948313/accueil-integration-immigration-iles-madeleine-archipel-plan-francisation>



4 MAI 2016

DÉCRET

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

NUMÉRO 354 - 2016

CONCERNANT la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

---oooOooo---

ATTENDU QU'en raison de son caractère insulaire, de la fragilité des milieux et de son isolement, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine fait face à des enjeux et des contraintes particulières;

ATTENDU QUE la Stratégie maritime à l'horizon 2030, élaborée par le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime et présentée le 29 juin 2015, prévoit des mesures en vue d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'implication des collectivités notamment en examinant comment le caractère unique de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle;

ATTENDU QUE, par le décret n°1105-2011 du 2 novembre 2011, le gouvernement a adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3) la contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires par l'Administration s'appuie sur la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée par le gouvernement ainsi que sur toute révision de celle-ci;

ATTENDU QU'en vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 5 de cette loi l'action de l'Administration doit notamment être guidée par les principes de l'engagement des élus, de

l'action gouvernementale modulée et celui de la cohérence et de l'efficience des planifications et des interventions sur les territoires;

ATTENDU QU'en vertu des articles 9 et 14 de cette loi chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle et faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de cette loi, le gouvernement peut préciser les conditions et les modalités suivant lesquelles s'exerce l'obligation prévue à l'article 9 de cette loi et qu'il peut notamment donner des directives sur la forme ou le contenu que doit prendre l'exercice de planification envisagé, la fréquence ou la périodicité des mises à jour exigées;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1^o de l'article 16 de cette loi le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour fonction de promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'Administration et dans le public en général, en favorisant la concertation et la cohésion pour stimuler les diverses interventions en cette matière;

ATTENDU QU'il est opportun de reconnaître le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le gouvernement veut encourager la cohérence des actions gouvernementales touchant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU'il est pertinent et justifié que, dans l'objectif d'une prise en compte de la spécificité et du statut particulier de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cet agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration présente et rende publics dans sa planification pluriannuelle les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE soit reconnu le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

QUE chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

QUE les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cette agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

QUE la planification pluriannuelle présentée par chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration énonce spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et qu'elle soit rendue publique.

Le greffier du Conseil exécutif

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre Léveillé".



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 12 août 2025

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Carrefour jeunesse-emploi accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vue nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux et celles qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.


Brenda Deraspe
Directrice générale
Carrefour jeunesse-emploi des îles
210, chemin Principal
Cap-aux-Meules, QC G4T 1C7



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 22 juillet 2025

Monsieur Antonin Valiquette

Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des îles

460 chemin Principal,

Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante pour les entreprises de la petite communauté anglophone des Îles-de-la-Madeleine. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Conseil pour les anglophones Madelinots (CAMI) accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, et la communauté d'expression anglaise n'en fait pas exception. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux et celles qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



M. Vigneault

Directeur général

Conseil pour les anglophones Madelinots (CAMI)



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 21 juillet 2025

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, la Chambre de Commerce des Îles-de-la-Madeleine accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux et celles qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink that appears to read "Catharina Cyr-Leblanc".

Catharina Cyr-Leblanc
Présidente de la Chambre de Commerce des Îles-de-la-Madeleine



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Îles-de-la-Madeleine, le 13 août 2025

Monsieur Antonin Valiquette
Maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des îles
460 chemin Principal,
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Objet : Appui à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine pour son mémoire dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

Monsieur Valiquette,

Le défi de recruter de la main-d'œuvre en quantité et en qualité suffisantes est une préoccupation importante exprimée par les entreprises et partenaires du territoire. La prestation de services réduite et le report de projets qu'engendre ce défi affectent la viabilité des entreprises et organismes des Îles-de-la-Madeleine, tout comme la qualité de vie de ses résidents et le dynamisme de notre milieu de vie.

Par la présente, le Magasin Coop IGA L'Unité accorde son appui au mémoire rédigé dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec, menée par la Communauté maritime. Cette initiative est essentielle pour le développement de la communauté. Notre point de vue doit être considéré vu nos particularités insulaires. Les Îles-de-la-Madeleine représentent l'une des populations les plus âgées de la province, il faut agir rapidement. Nous souhaitons que les efforts effectués afin de renverser la tendance démographique et répondre aux enjeux de main-d'œuvre se poursuivent, tout comme l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la rétention de tous ceux et celles qui font ou feront le choix de s'établir sur l'archipel.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement dans la collectivité par ce projet et recevez, Monsieur Valiquette, mes meilleures salutations.



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

418 986-3100

www.muniles.ca

460, chemin Principal,
Cap-aux-Meules